

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 91-011 bis-du-4 Octobre 1991

autorisent la ratification de l'Accord de Crédit N° 2286/BEN de montant 4.100.000 DTS soit 5.400.000 Dollars soit environ 1.674.000.000 francs CFA relatif au Projet de Pré-Investissement signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) le 12 Juillet 1991 à WASHINGTON.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté

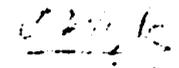
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, de l'Accord de Crédit N° 2286/BEN de montant 4.100.000 DTS soit 5.400.000 Dollars soit environ 1.674.000.000 francs CFA relatif au financement du Projet de Pré-Investissement signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) le 12 Juillet 1991 et objet du Décret de saisine N° 91-209 du 1^{er} Septembre 1991.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 4 Octobre 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

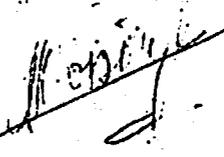

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA

.../...

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU

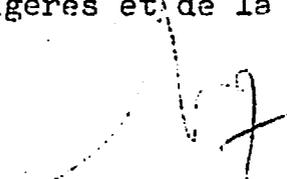
Le Ministre du Développement
Rural,


Mama ADAMOU-N'DIAYE

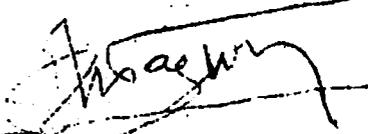
Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,


Eustache SARRE

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération


Théodore HOLO

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MF-MDR-MPRE-MAEC-MEHU 10
EGG 4 AUTRES MINISTRES 15 DEPARTEMENTS 6 DPE-DLC-INSAE 3 AID 2
UNB-FASJEP 2 IGE-DCCT-GCONB 3 SPD-E -DAN-ENA 4 JO 1.-